



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question au Gouvernement n° 3558

Texte de la question

FORMATION DES PERSONNELS DES EHPAD

M. le président. La parole est à Mme Véronique Massonneau, pour le groupe écologiste.

Mme Véronique Massonneau. Nous avons tous en mémoire les moments historiques vécus ici avec Christiane Taubira. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Au nom de mes collègues écologistes, mais également des milliers de nos concitoyens dont la vie familiale a été respectée et reconnue dans la loi, grâce à sa pugnacité et au courage dont elle a fait preuve, parfois face à l'infamie, je veux lui témoigner émotion et gratitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste, du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) À son successeur, notre collègue Jean-Jacques Urvoas, je souhaite réussite dans ses nouvelles fonctions.

Madame la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, trois lycéennes, des adolescentes, sont mises en examen pour maltraitance sur des pensionnaires d'une maison de retraite de Seine-et-Marne. Alors que ces jeunes filles se destinaient à devenir auxiliaires de vie, elles se sont livrées à des actes d'humiliation sur des résidents dès le premier jour de leur stage pratique. Ce fait divers sordide trouvera les suites judiciaires qu'il mérite. Ce qui doit nous préoccuper ici, ce sont les conditions de vie des personnes âgées et la qualité de l'accompagnement qui leur est prodigué dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les EHPAD.

Tous, sur ces bancs, nous visitons des maisons d'accueil de personnes âgées. Tous, nous ressentons du respect envers les personnels, souvent en effectifs trop restreints, qui interviennent auprès de nos aînés. Je suis persuadée que nous sommes tous interrogés par ces personnels sur la reconnaissance professionnelle que nous leur devons. Ce professionnalisme – accompagner des personnes âgées, c'est un métier – passe par des formations adaptées. Le Président de la République a annoncé un vaste plan de formation des demandeurs d'emploi aux métiers d'avenir, parmi lesquels ceux des services à la personne.

Pouvez-vous nous dire quelles initiatives sont prises pour renforcer la formation des accompagnants, les sensibiliser au respect de l'intimité et de la dignité des personnes âgées et leur donner les moyens de faire face aux réalités humaines auxquelles ils et elles sont confrontés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Laurence Rossignol, *secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.* Madame la députée, les actes qui ont été commis par ces trois adolescentes dans un établissement

de Seine-et-Marne relèvent de l'humiliation, de l'atteinte à la dignité et à l'intimité et des violences verbales. Ce sont des actes graves. C'est la raison pour laquelle je me suis rendue dès dimanche matin dans l'établissement pour rencontrer les victimes, qui font l'objet d'un suivi psychologique spécifique, les familles et les personnels.

L'établissement scolaire et l'EHPAD ont réagi extrêmement vivement, lorsqu'ils ont eu connaissance de ces faits. Je tiens également à souligner que ce sont d'autres élèves de la même classe qui les ont signalés, ce qui prouve bien qu'il faudrait se garder de toute généralité sur une génération. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Les jeunes filles ont été immédiatement éloignées de tout contact avec les personnes âgées et elles sont aujourd'hui mises en examen.

Cet EHPAD a l'habitude d'accueillir des stagiaires. Il dispose de protocoles d'apprentissage, notamment pour celui des actes quotidiens, avec une tutrice. Vraisemblablement, sans vouloir empiéter sur l'enquête, ces vidéos étant extrêmement courtes, il fallait peu de temps pour les tourner et les jeunes filles ont dû profiter des interstices libres de leur journée. Il est important que cette affaire, certes grave, ne ternisse pas l'image que nous avons des établissements et n'entame pas la confiance des familles dans des personnels et des établissements extrêmement dévoués aux personnes dont ils s'occupent. Par ailleurs, les agences régionales de santé, les ARS, mènent des contrôles.

La bientraitance est au cœur de toutes les formations et de leurs modules. La bientraitance, ce n'est pas que l'absence de maltraitance, c'est aussi une éthique quotidienne. Aujourd'hui, on ne dit plus « Mamie », mais « Madame », on ne laisse plus la porte ouverte pendant les toilettes et on frappe avant d'entrer dans les chambres. Cela prouve les progrès. Nous continuons, dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et dans la pratique quotidienne, à promouvoir cette éthique de la bientraitance, et nous progressons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Massonneau](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3558

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2016](#)